



Outrage à agent, délit de sale gueule

Par **Maxime**, le **14/07/2008** à **11:30**

Pardon si ma question n'est pas posée dans la bonne catégorie, mais il n'y en a pas pour mon problème, sauf si je ne l'ai pas vue...

Les faits:

Hier j'étais en voiture avec ma copine, on écoutait du Moby avec un volume assez important. Moi je "sifflotait" la mélodie à voix haute tandis que ma copine était silencieuse. La fenêtre de mon côté (donc côté passager) était à demi ouverte.

On arrive à un carrefour où une patrouille de police était en train de contrôler une voiture. Arrivés à leur hauteur, je tourne la tête vers eux toujours en sifflotant la mélodie, mais un peu plus fort, allez savoir pourquoi...

A peine dépassés, un des flics crie, je cite: "qu'est ce qu'y y'a?!"

Ne l'ayant que vaguement entendu, nous continuâmes à rouler sans y accorder plus d'attention.

Une heure plus tard, ma copine reçoit un coup de fil sur son portable, de ce flic, qui lui dit de le rappeler le lendemain en ajoutant, je cite: "si votre copain veut jouer, on va jouer".

Là dessus il nous sort tout un speech comme quoi c'est un outrage à agent, que c'est un manque de respect (comme envoyer des drones furtifs dans les banlieues?), alors que je n'ai strictement rien fait.

Chose faite ce matin donc, et nous sommes tous les deux convoqués au commissariat cet

après midi pour nous expliquer avec lui.

Alors nous expliquer de quoi? et bien du fait que lui m'a entendu imiter un poulet alors que je ne faisais que chanter en yahourt.

Il l'a entendu alors que nous sommes passés quelques secondes à 50km/h devant eux, lui était retourné, à 5 bons mètres, la musique nous forçait nous mêmes à parler fort.

Ma question est la suivante: si lui reste persuadé, après notre entretien, que j'ai bien commis un outrage à son encontre alors que ce n'est pas le cas, qu'est ce qui pourrait l'empêcher de me coller une amende que je ne pourrais pas payer?

Pourrais-je porter plainte devant l'IGPN? un juge? son supérieur???

Par **citoyenalpha**, le **15/07/2008** à **10:15**

Bonjour

en effet il apparait fort étrange l'attitude de cet agent. Si il était convaincu que vous ayez commis un outrage il aurait rédigé un procès verbal et vous auriez été entendu par le tribunal.

Ecrivez par lettre recommandée avec accusé de réception au commissaire de police pour lui relater les faits. Soyez le plus précis possible. Joignez le témoignage écrit de votre ami qu'elle écrira seule (afin d'éviter à la lecture l'impression de témoignage dicté)

Adressez une copie du courrier au procureur de la république et au maire de votre commune.

Il ne vous reste plus qu'à attendre.

Si des poursuites sont engagées vous vous expliquerez devant le tribunal. Meilleure défense dans ce cas le doute plus facile à entendre par un tribunal que plaider afin de démontrer la mauvaise foi de l'agent (même si elle reste implicite).

Restant à votre disposition

PS évitez la musique trop forte en ville vous attirerez toujours l'attention surtout de la police et donc des contrôles.

Par **JamesEraser**, le **15/07/2008** à **13:34**

[citation]PS évitez la musique trop forte en ville vous attirerez toujours l'attention surtout de la police et donc des contrôles. [/citation]

Sans oublier, c'est un peu tiré par les cheveux je le conçois, que l'émission publique d'une bande privée sans consentement ou déclaration peut être répréhensible.

Experatooment

Par **Maxime**, le **16/07/2008** à **03:46**

Bon déjà merci pour vos réponses.

Nous sommes allés au commissariat comme ils nous l'avaient demandé et avons fait nos dépositions.

J'ai profité de l'absence du flic qui prenait la mienne pour jeter un coup d'oeil sur celle de son collègue, celui qui n'entend pas très bien et j'ai noté que sa déclaration exagérait amplement les faits, ce qui n'a pas manqué de passablement m'énerver sur le coup.

Enfin ça je m'en fiche à vrai dire, parce que vu qu'il a déposé plainte contre moi, je vais devoir aller m'expliquer directement devant le juge...

A suivre.

Par **Rodier**, le **02/09/2008** à **17:23**

Bonjour Monsieur,

Je suis journaliste à France 2 et je prépare un reportage sur l'augmentation du nombre de plainte pour outrage. Votre histoire m'intéresse. Pouvez vous me contacter pour qu'on en parle ?

Sophie Rodier 06 80 31 42 91

Par **Marion2**, le **02/09/2008** à **18:51**

Ce que j'ai du mal à comprendre Maxime, c'est comment l'agent a eu le numéro du portable de votre copine ???

Par **JamesEraser**, le **02/09/2008** à **19:11**

Comme d'habitude, c'est un papier qui est tombé miraculeusement d'une poche et qu'un policier a pris la peine de ramasser. Je me trompe ?

Par **Marion2**, le **02/09/2008** à **19:13**

C'est ce que je pense également....lol